

## COMMUNIQUE

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les candidats titulaires du baccalauréat deuxième partie de l'année 2020 et 2021 qui désirent poursuivre leurs études au Maroc, qu'ils peuvent déposer leur demande de bourse à la direction des bourses et stages.

### Conditions d'éligibilité :

- être âgé de 23 ans au plus (né en 1998);
- avoir obtenu la mention **bien et plus** au Bac2.

### Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une demande motivée adressée à monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche précisant la mention obtenue au bac2;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple du relevé de notes de bac I ;
- une copie simple du relevé de notes de bac II ;
- une copie simple de l'attestation du bac II ;
- une copie de la carte nationale d'identité.

Les dossiers sont déposés à la direction des bourses et stages **au plus tard le mercredi 29 septembre 2021 à 17 heures**, délai de rigueur.

**NB : avoir un passeport en cours de validité serait vivement souhaité.**



Prof. Majesté N. Ihou WATEBA